

Le 12 décembre 2024

M. Hugo Tremblay
Conseiller-cadre en dépendance et itinérance
Direction des programmes santé mentale, dépendance et itinérance
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Objet : Commentaires du CECM suite à la rencontre du 14 novembre 2024 concernant la politique sur l'accès, la continuité et la qualité des services pour les personnes en situation de vulnérabilité résidentielle

Conformément à l'article 370.7 de la LSSSS, attribuant la responsabilité au CECM de donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des services sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre, le CM souhaite faire part de ses commentaires suite à la présentation de la politique POL-126

Mise en contexte

Nous tenons à vous remercier de votre présentation faite le 14 novembre dernier dans le cadre d'une rencontre de travail du conseil multidisciplinaire. Le territoire du CIUSSS de l'Est de l'île de Montréal est fortement touché par la crise de l'itinérance. Le phénomène est d'ailleurs en augmentation dans tout le Québec. Dans ce contexte, le Plan d'action interministériel en itinérance PAII 2021-2026 prévoit des actions pour le réseau de la santé. La politique sur l'instabilité résidentielle s'inscrit comme un des éléments à implanter au sein de notre organisation afin d'avoir une base de discussion commune.

Dans cet avis nous articulons nos commentaires autour de cinq thèmes :

1. La complexité du phénomène d'instabilité résidentielle
2. La quantification du phénomène
3. La complexité de la clientèle
4. La capacité d'intervenir des organismes communautaires
5. L'utilisation des outils d'implantation.

1. La complexité du phénomène d'instabilité résidentielle

Au Canada il n'y a pas de droit constitutionnel au logement. Depuis quelques années, nous visons une crise du logement. Le phénomène est accentué par une arrivée importante sur le territoire montréalais d'immigrants et le vieillissement de la population. La fermeture de RPA contribue au phénomène d'instabilité résidentielle (3 RPA à faible coût ont annoncé leur fermeture dans les deux dernières années sur le territoire du CEMTL). La hausse des évictions, le manque de logement abordable et le manque de ressources dédiées à une clientèle spécifique accentuent aussi le phénomène. Toute cette situation se traduit par une hausse de l'itinérance. En plus d'avoir d'énormes coûts sociaux qui demandent plusieurs interventions du secteur de la santé et des services sociaux, cette crise a aussi des impacts directs sur les activités hospitalières.

.../

Objet : Commentaires du CECM suite à la rencontre du 14 novembre 2024 concernant la politique sur l'accès, la continuité et la qualité des services pour les personnes en situation de vulnérabilité résidentielle

2. La quantification du phénomène d'instabilité résidentielle

Dans la présentation powerpoint qui nous a été présentée, vous avez utilisé des données canadiennes pour quantifier le phénomène. Considérant que les systèmes de santé à l'extérieur du Québec sont organisés différemment, nous croyons important d'utiliser des données québécoises et particulièrement des données concernant la situation au CEMTL.

3. La complexité de la clientèle

Le CM se réjouit que l'organisation se dote d'une politique concernant la stabilité résidentielle de la clientèle. Nous croyons que cet élément représente plusieurs défis pour les intervenants à l'occasion de leurs interactions avec ces usagers. De plus, le phénomène apparaît souvent comme un révélateur d'enjeux multiples pour l'individu (troubles cognitifs, faible niveau de littératie, problèmes de communication, insécurité financière, isolement social, problèmes de santé mentale, etc.). Pour une partie de la clientèle arrivée au bout de l'instabilité résidentielle, réduite à l'itinérance, on retrouve une superposition de défis, notamment au niveau des besoins de base, au niveau social, de la santé mentale et des dépendances. Celle-ci ayant généralement un rapport particulier avec notre système de santé, on remarque une certaine méfiance ou un désenchantement envers les services et les ressources proposées et ce, même si les usagers les connaissent souvent très bien. La reconnaissance de la complexité de cette clientèle vient avec un besoin de mettre en place les services et ressources nécessaires pour répondre à cette complexité.

4. La capacité d'intervenir des organismes communautaires

Pour intervenir dans des situations complexes, le partenariat est incontournable. Le rôle joué par les organismes communautaires est central dans l'intervention auprès des populations vulnérables. Dans le cas de l'instabilité résidentielle, plusieurs organismes contribuent à soutenir les individus et les collectivités dans leurs démarches pour trouver des solutions à la précarité résidentielle. Dans le domaine de l'itinérance, le rôle du communautaire est primordial. Toutefois le manque de ressources caractérise le domaine communautaire de façon générale mais encore plus quand vient le temps de prévenir l'itinérance. Le phénomène a aussi un impact sur la cohabitation dans les quartiers. L'office municipal de consultation de Montréal tiendra prochainement des audiences publiques sur cette question. Nous soulignons qu'il s'agirait d'une occasion à saisir pour réaffirmer notre appui aux groupes communautaires dans la réalisation de leur mandat et d'une opportunité de réclamer les ressources nécessaires.

Objet : Commentaires du CECM suite à la rencontre du 14 novembre 2024 concernant la politique sur l'accès, la continuité et la qualité des services pour les personnes en situation de vulnérabilité résidentielle

5. L'utilisation des outils d'implantation

Le CM espère que les outils inclus dans la politique augmenteront la sensibilité par rapport à l'instabilité résidentielle de notre clientèle. Toutefois, nous sommes convaincus qu'une formation plus large sur le phénomène devra s'inscrire dans le plan de formation. De plus, la question demeure entière: une fois dépistée, comment allons-nous intégrer cette variable pour adapter les soins et les services aux groupes de personnes aux besoins particuliers? Avons-nous réfléchi à une façon d'identifier cette variable à l'intérieur des dossiers? Allons-nous d'emblée allouer une complexité supplémentaire à un dossier caractérisé par l'instabilité résidentielle? Dans la politique, la vision concernant l'utilisation d'un intervenant pivot en lien avec la problématique d'instabilité résidentielle nous amène des questionnements en lien avec le déploiement du concept dans l'organisation.

Conclusion

Le CM salue la volonté de positionner la reconnaissance de l'enjeu de l'instabilité résidentielle sur le parcours de la clientèle. Cet enjeu a des impacts de complexité au niveau clinique. Sachant que l'offre de service du réseau de la santé n'est majoritairement pas adaptée à cette clientèle spécifique demandant plus de temps d'intervention et plus de ressources, serons-nous en mesure d'accorder les moyens de mettre en place cette politique dans un contexte de rigueur budgétaire?

Cordialement,

Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire